

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

DES DELIBERATIONS

Commune de

PERNES-LES-FONTAINES

DU CONSEIL MUNICIPAL

~~~~~

**SEANCE DU 1<sup>er</sup> OCTOBRE 2026**

(Date de convocation : 25 Septembre 2026)

|                                      |    |                                                  |
|--------------------------------------|----|--------------------------------------------------|
| Conseillers Municipaux en exercice : | 33 | L'An deux mille vingt-six et le premier          |
| Présents :                           | 31 | Octobre à dix-huit heures trente minutes, le     |
| Absents excusés ayant donné          |    | Conseil Municipal de la Commune de PERNES-       |
| procuration :                        | 2  | LES-FONTAINES, régulièrement convoqué,           |
| Absent excusé non représenté :       | /  | s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans  |
| Absent non excusé :                  | /  | le lieu habituel des séances, sous la présidence |
| Votants :                            | 33 | de Monsieur Didier CARLE, Maire.                 |

**Etaient présents** : Monsieur Didier CARLE, Monsieur Laurent COMTAT, Madame Aurélie VERNHES, Monsieur Gérôme VIAU, Madame Valérie PEYRACHE, Monsieur Guillaume PASCAL, Madame Sophie RIGOLLET, Monsieur Claude FERT, Madame Edith DARBOUSSET, Monsieur Christophe BANNERY, Monsieur Christian GORLIN, Madame Anne CUNTY, Madame Claudine CHAUVET, Monsieur Eric BOYER, Madame Isabelle DESRUT, Madame Patricia VIVARES, Monsieur Jean-Claude DANY, Monsieur Thibaud PRADIER, Madame Stéphanie DE CAMARET, Madame Magali PEYRONNET, Madame Emmanuelle RAYMOND DRAGONE, Monsieur Jérémie INTEGLIA, Madame Océane DOCHE, Madame Audrey RAYNAUD, Monsieur Pascal BREMOND, Monsieur Gérard GILLES, Monsieur Michel PHAREL, Monsieur Mario MORETTI, Madame Véronique SABATINI, Madame Alice TAMISIER, Monsieur Benoît HEYTE.

**Pouvoir** : Monsieur Fulgencio BERNAL (procuration à Madame Océane DOCHE), Monsieur Antoine BARBIEUX (procuration à Monsieur Guillaume PASCAL),

**Secrétaire de séance** : Pascal BREMOND**Rapporteur** : Claude FERT**Décision modificative de crédits budgétaire n° 2 du budget ville  
pour régularisation de l'actif immobilisé et reclassement de biens**

Monsieur FERT expose à l'Assemblée que dans le cadre des travaux de fiabilisation de l'actif immobilisé de la commune et de mise en concordance entre l'inventaire communal et l'état de l'actif tenu par le comptable public, un examen des immobilisations actuellement enregistrées au compte 21318 – Autres bâtiments publics a été réalisé.

Cet examen a fait apparaître que plusieurs immobilisations nécessitent une régularisation de leur imputation comptable et leur rattachement aux comptes correspondant à leur nature.

Il convient notamment de procéder au reclassement de ces immobilisations vers les comptes suivants :

- 2113 – Terrains aménagés autres que voirie ;
- 21311 – Bâtiments administratifs ;
- 21314 – Bâtiments culturels et sportifs.

Ces régularisations n'ont pas pour objet de modifier la valeur globale de l'actif immobilisé de la commune, mais de permettre une imputation comptable conforme à la nature des immobilisations concernées.

.../...

Ces opérations de reclassement patrimonial doivent être retracées par des opérations d'ordre au chapitre 041 – Opérations patrimoniales, conformément au référentiel budgétaire et comptable M57.

L'ouverture de crédits pour un montant identique est nécessaire en recettes et en dépenses d'investissement du budget afin d'effectuer les écritures d'ordre budgétaires nécessaires à la régularisation et au reclassement de biens

Les nouveaux numéros d'inventaire peuvent correspondre à des biens ou fiches patrimoniales déjà existants dans l'inventaire communal et les montants faisant l'objet de la présente régularisation viennent, le cas échéant, compléter les immobilisations existantes.

Il convient donc de mettre à jour et de compléter l'inventaire communal en conséquence suivant les tableaux ci-dessous :

| Compte | N° inventaire | Désignation                      | Année | Montant    | Nouveau compte | Nouveau N° inventaire |
|--------|---------------|----------------------------------|-------|------------|----------------|-----------------------|
| 21318  | 51-21318      | Mairie annexe des Valayans       | 2016  | 4 134,00   | 21311          | 51                    |
| 21318  | 820-21318     | 4 <sup>ème</sup> court de tennis | 1996  | 42 296,85  | 2113           | 820                   |
| 21318  | 675           | Arènes municipales               | 2001  | 10 938,88  | 21314          | 1342-21314            |
| 21318  | 1342-21318    | Arènes municipales               | 2023  | 118 116,16 | 21314          | 1342-21314            |
| 21318  | 1474          | Hôtel de Ville                   | 2008  | 2 276,94   | 21311          | 48                    |
| 21318  | 795           | Tribunes & vestiaires stade Rame | 2010  | 17 365,05  | 21314          | 83-21318              |

Chapitre 041 – synthèse des ouvertures de crédits en recettes de la section d'investissement :

| compte               | Montant    |
|----------------------|------------|
| 21318<br>Fonction 01 | 195 127,88 |

Chapitre 041 – synthèse des ouvertures de crédits en dépenses de la section d'investissement :

| Nouveau compte       | Montant    |
|----------------------|------------|
| 2113<br>Fonction 01  | 42 296,85  |
| 21311<br>Fonction 01 | 6 410,94   |
| 21314<br>Fonction 01 | 146 420,09 |

Monsieur FERT propose au Conseil Municipal de :

- **ADOPTER** les ouvertures de crédits nécessaires énoncées ci-dessus,
- **AUTORISER** la réalisation des opérations patrimoniales de régularisation et de reclassement,
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires auprès du comptable public pour permettre la régularisation de l'actif communal.

.../...

## LE CONSEIL MUNICIPAL :

VU l'exposé de Monsieur FERT,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code des Finances publiques,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

**ADOpte** les ouvertures de crédits nécessaires énoncées ci-dessus,

**AUTORISE** la réalisation des opérations patrimoniales de régularisation et de reclassement,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires auprès du comptable public pour permettre la régularisation de l'actif communal.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Le Secrétaire de Séance



Pascal BREMOND

Pour extrait conforme,  
le Maire,



Didier CARLE

Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Nîmes qui peut aussi être saisi par l'application informatique "télérecours citoyen" accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr), dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication et/ou sa notification.

Transmise au représentant de l'Etat le : 8 Octobre 2026

Publiée le : 8 Octobre 2026